

aux puissances étrangères, notamment à l'Angleterre, nous oblige à maintenir et à respecter les traités anglo-malgaches. Si nous faisons l'expédition, nous imposerons à l'Angleterre qui a annexé la Birmanie afin de faire disparaître les deux traités de commerce de la France avec la Birmanie.

L'orateur veut bien croire que le gouvernement français ne sera pas complètement rassuré, il est quelques exemples prouvant que la vigilance du gouvernement a été souvent trompée. Il n'est pas permis de l'annexion par une nouvelle expansion coloniale serait dangereuse : l'agrandissement du domaine colonial ruinerait la métropole.

M. Desmarest a été nommé au revirement de M. Hanotaux et se prononce contre l'annexion dont il s'attache à démontrer les inconvénients et les lourdes charges. M. Desmarest déclare qu'il accepte l'annexion mais à la condition qu'on n'administrera pas la colonie, mais qu'on administrera un département français, tel que les autres colonies.

La suite de la discussion est renvoyée à samedi.

AU SÉNAT

Séance du 18 juin 1896.

Présidence de M. Loubet, président. La séance est ouverte à 2 heures 10. Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

La Réforme des Boissons

Discours de M. Maxime Lecomte. L'ordre du jour appelle la suite de la première délibération sur le projet de loi concernant la réforme des boissons.

M. Maxime Lecomte. — Les bouilleurs de cru invoquent le droit de propriété. Si leur thèse est acceptée, elle doit être générale et nous demandons qu'on supprime l'énumération qui limite ce droit.

D'un autre côté, M. Tillay a revendiqué l'inviolabilité du domicile du cultivateur. Il a raison, cette inviolabilité doit exister aussi bien au Nord qu'à l'Ouest et au Midi. Si enfin, comme le veut le projet, on accorde des faveurs à certains cultivateurs, on doit les accorder à tous ; c'est ainsi que je comprends la question.

On dit que les alcools de grains et autres sont nocifs ; mais c'est là une question d'hygiène, et il ne faut pas la mêler à la question de droit. Je dirai d'ailleurs, en passant, que, d'après les hommes de science, l'alcool industriel le moins pur ne contient que 12 millièmes de poisons. Dans tous les cas, ce n'est pas le droit à l'alcool qui est en cause, mais à l'alcool rectifié, à l'alcool dénaturé, mais à la condition qu'on l'applique à tous les alcools. Car M. Grandeaux a constaté que l'alcool produit sans contrôle par les bouilleurs de cru était très nocif.

On a prétendu que cette suppression des bouilleurs de cru était réclamée par les distillateurs du Nord désireux de supprimer une concurrence.

M. Durhet. — Ce n'est pas douteux. M. Maxime Lecomte. — Ce sont les ministres des finances qui ont révoqué la suppression.

Les bouilleurs de cru devraient renoncer à leur privilège, ne fut-ce que pour ne pas servir de paravents à la fraude ; s'ils le font, nous renoncions également aux avantages particuliers que nous possédons.

M. Lecomte. — Il faut que le droit de nos déclarations des intérêts du Trésor et nos pannes en cause de la loi de 1845 soient supprimés. Si nos efforts sont inutiles, nous serons comme le chien qui porte le déjeuner de son maître, et nous tâcherons d'avoir notre part du festin. D'ailleurs, nous sommes déjà en partie bouilleurs de cru et le pouvoir qui existe actuellement on a raison de vouloir que de crainte de nuisance, on ne revienne plus à l'heure de ce droit de demande donc au Sénat d'écarter les réclamations des bouilleurs.

Discours de M. Cocheray

M. Georges Cocheray. — Le gouvernement a été dans ses engagements, il a tenu le projet de la commission. On n'est trop attaché à la question des bouilleurs de cru et l'on a laissé à côté des réformes si essentielles qui s'agit d'entraîner et qu'on ne peut pas laisser passer sans les avoir traitées. Les conclusions inquisitoriales de l'exercice nous suppriment celui-ci, nous faisons disparaître les droits d'entrée, nous enlevons la légitimité à la diversité des régions du territoire.

M. de Lamoignon. — Il faut saisir les auteurs.

M. Cocheray. — Nous nous en sommes occupés, c'est à peine si nous avons pu faire un peu de bruit. Mais si nous voulons régler le privilège qui a donné lieu à tant de abus, nous nous en sommes occupés. Nous ne pouvons pas nous en occuper sans nous occuper de la mesure de la loi de 1845.

M. Desmarest. — Nous ne savons pas encore quels seront les dégrèvements votés.

M. Cocheray. — Ce n'est qu'à la fin de

la discussion que nous connaîtrons ce qu'il nous faut pour nous fixer le chiffre nécessaire pour le comble ; mais nous pouvons dire maintenant que le moyen que nous proposons est le meilleur pour arriver à l'équilibre.

M. de Verhulst regrette que les chiffres apportés par le ministre n'aient pas été soumis à la commission, parce qu'il est certain qu'un grand nombre d'entre eux n'auraient pas été recueillis. Quant à l'équilibre, l'orateur estime qu'on ne pourra le rechercher utilement qu'en tenant compte des dégrèvements qui ont été votés.

M. Meunier envisage la loi au point de vue agricole.

M. Hauffe fait toutes ses réserves relatives au régime à appliquer aux bouilleurs de cru.

La discussion générale est close.

Le Sénat décide qu'il passera à la discussion des articles.

La suite de la discussion est renvoyée à demain deux heures.

La séance est levée à cinq heures.

DERNIÈRE HEURE

(Par Service Spécial)

M. FAURE A REIMS

Paris, 18 juin.

Le président de la République, invité par les sénateurs et les députés de la Marne, se rendra à Reims le 20 juin, à l'inauguration de la statue de Jeanne d'Arc.

M. Félix Faure partira de Paris le matin et rentrera le même jour à Reims.

TROUBLES EN ARMÉNIE

Constantinople, 18 juin.

Des troubles sanglants ont eu lieu lundi dernier à Van, sur l'initiative de quelques arméniens, à la suite de l'arrestation d'un jeune homme arménien portant des plaques séditieuses.

Les Arméniens se sont barricadés dans leurs maisons et ont tiré sur les troupes et sur les résidents musulmans. Les troupes avaient été attirées dans un guet-apens, elles ont eu 30 morts et blessés.

DRAME DE FAMILLE

Lyon, 18 juin.

Un nommé Julemont a tué sa femme d'un coup de revolver et a tenté d'assassiner son nommé Servais qui devait être le témoin de son mariage. Servais prenait un fusil, a tué l'assassin.

UN DUËL

Paris, 18 juin.

Le duel Drumont et Lazard a eu lieu cette après-midi. Deux balles ont été échangées sans résultat.

MEURTRIERS D'UNE BARONNE

Paris, 18 juin.

M. Cochard a fait le maun des perquisitions au domicile de M. de la Roche-Lafayette, rue de la Harpe, et a trouvé chez lui des armes, des explosifs, des lettres, etc.

Les assassins ont avoué le crime avec un grand orgueil. Ils ont fait leurs déclarations. Kirschen avait fait le coup seul, tandis que Pierre terran faisait le guet.

LE PROCÈS DE JAMESON

Londres, 18 juin.

On annonce de source officielle que le procès de Jameson n'aura pas lieu le 20 juin. L'affaire sera jugée par le haut cour de justice.

Une Catastrophe Maritime

Naufrage d'un paquebot au large des côtes de Bretagne.

Un paquebot français, le *Drumont*, a été naufragé au large des côtes de Bretagne, le 17 juin. Le paquebot avait à bord 143 voyageurs et 160 hommes d'équipage.

Le paquebot avait été lancé à la mer, mais les canots ont été mis à la mer, mais leur assistance était impossible.

est parti aussitôt pour explorer les lieux du sinistre.

D'après un télégramme reçu du Conquet, les personnes à bord ont été sauvées à l'exception de trois naufragés restés.

Londres, 18 juin.

La nouvelle du naufrage du *Drumont* a jeté la consternation parmi la population.

Les scènes les plus déchirantes se passent dans les bureaux de la Compagnie Donald-Carrick, les parents des victimes de la catastrophe se pressent pour avoir des nouvelles.

La Compagnie Donald-Carrick dit qu'en quittant Les Palmes, le 12 courant, le *Drumont* avait à bord 143 voyageurs et 160 hommes d'équipage.

Un journal londonien, dit que le *Drumont* avait à bord des personnes qui avaient pris part aux récents événements de l'Afrique du Sud.

Ce journal dit que, hier très tard, dans la soirée, un télégramme a été reçu à l'ambassade d'un commandant d'un navire anglais qui croisait dans la baie de Biscaye et qui a vu le naufrage du *Drumont*.

Des canots ont été mis à la mer, mais leur assistance était impossible.

Brest, 18 juin.

Au port du Conquet, on ne sait que peu de choses sur le naufrage du *Drumont*.

Deux des trois naufragés survivants sont arrivés hier soir au Conquet, à six heures, mais ils ne parlent que l'anglais, et il est difficile de leur faire expliquer comment s'est produite la catastrophe.

Ces naufragés, qui se nomment Charles Wood et William Galt, ont été recueillis à l'Hôtel de Bretagne, et ils ont été l'objet de plus grands soins.

Le troisième naufragé survivant est Oussidan. On ignore encore son nom.

D'après ce qu'un second naufragé de mousses nommé Villain, qui comprend le français, a raconté, le *Drumont* avait à bord 143 passagers et 160 hommes d'équipage, mardi à une assez grande vitesse quand il a touché sur les rochers.

Le paquebot aurait coulé en moins de sept minutes. Sur trois cents personnes, deux seulement ont échappé au désastre. Tous les autres sont morts ou blessés.

Les trois naufragés ont été recueillis dans un hôtel de la ville. On leur a donné à manger et on leur a fait passer la nuit.

M. Carron, commissaire de l'inscription maritime, a interrogé hier soir deux des naufragés, Charles Wood et William Galt, qui ont raconté à la légation à Paris leur histoire.

Le naufrage s'est produit sur le cap de Lorient, à l'entrée de la baie de Biscaye, à une distance de 100 milles de la côte.

Les trois naufragés ont été recueillis dans un hôtel de la ville. On leur a donné à manger et on leur a fait passer la nuit.

Sur la côte bretonne, toute la journée, on a vu des débris de bois et de fer, et on a entendu le bruit du paquebot englouti.

Les rochers sur lesquels le *Drumont* a touché sont situés à l'entrée de la baie de Biscaye, à une distance de 100 milles de la côte.

Les naufragés ont été recueillis dans un hôtel de la ville. On leur a donné à manger et on leur a fait passer la nuit.

Le naufrage s'est produit sur le cap de Lorient, à l'entrée de la baie de Biscaye, à une distance de 100 milles de la côte.

Les trois naufragés ont été recueillis dans un hôtel de la ville. On leur a donné à manger et on leur a fait passer la nuit.

Sur la côte bretonne, toute la journée, on a vu des débris de bois et de fer, et on a entendu le bruit du paquebot englouti.

Les rochers sur lesquels le *Drumont* a touché sont situés à l'entrée de la baie de Biscaye, à une distance de 100 milles de la côte.

Les naufragés ont été recueillis dans un hôtel de la ville. On leur a donné à manger et on leur a fait passer la nuit.

Le naufrage s'est produit sur le cap de Lorient, à l'entrée de la baie de Biscaye, à une distance de 100 milles de la côte.

Les trois naufragés ont été recueillis dans un hôtel de la ville. On leur a donné à manger et on leur a fait passer la nuit.

Sur la côte bretonne, toute la journée, on a vu des débris de bois et de fer, et on a entendu le bruit du paquebot englouti.

Les rochers sur lesquels le *Drumont* a touché sont situés à l'entrée de la baie de Biscaye, à une distance de 100 milles de la côte.

Les naufragés ont été recueillis dans un hôtel de la ville. On leur a donné à manger et on leur a fait passer la nuit.

Le naufrage s'est produit sur le cap de Lorient, à l'entrée de la baie de Biscaye, à une distance de 100 milles de la côte.

Les trois naufragés ont été recueillis dans un hôtel de la ville. On leur a donné à manger et on leur a fait passer la nuit.

Sur la côte bretonne, toute la journée, on a vu des débris de bois et de fer, et on a entendu le bruit du paquebot englouti.

Les rochers sur lesquels le *Drumont* a touché sont situés à l'entrée de la baie de Biscaye, à une distance de 100 milles de la côte.

Les naufragés ont été recueillis dans un hôtel de la ville. On leur a donné à manger et on leur a fait passer la nuit.

Le naufrage s'est produit sur le cap de Lorient, à l'entrée de la baie de Biscaye, à une distance de 100 milles de la côte.

Les trois naufragés ont été recueillis dans un hôtel de la ville. On leur a donné à manger et on leur a fait passer la nuit.

jusqu'à midi, puis les Tourangs emportent le corps et les quatre gardiens prisonniers.

Ces-ci purent s'échapper le lendemain à six heures diverses directions. L'un d'eux, M. Zmerli, se dirigea vers la fin de la nuit et passa sur le champ au lieu de la mort. Il reconnut les cadavres de M. de Morlaix et de trois autres personnes qui les accompagnèrent, criblés de blessures et défigurés de leurs vêtements.

M. de Morlaix était étendu sur le ventre les bras en avant.

Zmerli sera demain à Tunis où les autorités militaires lui feront subir un interrogatoire.

L'endroit où M. de Morlaix est situé à 50 kilomètres de notre dernier poste japonais.

DERNIÈRES NOUVELLES RÉGIONALES

COUP DE COUTEAU

SALLAU, 18 juin.

Les nommés Blotin Pierre, 55 ans et son fils Martin, 25 ans, tous deux riverains de la commune de Mérucois-cors, entrèrent il y a quelques jours dans l'estaminet tenu par M. Wachet Jean François, route des bornes de M. Ricourt à Sallau.

La troupe d'Alphonse Deligne père toucha et son fils Adolphe, 24 ans, boulevardier, se mit à dire des injures à l'endroit de M. Wachet, 25 ans, marchand de chevaux à M. de Morlaix et d'un autre consommateur.

Ces quatre derniers étaient à leur table, ce qui fit croire au nom de Blotin fils qui était de la. Il en demanda le motif à son fils Adolphe, qui lui dit qu'il avait été insulté par M. Wachet.

Le père Blotin intervint pour défendre son fils, et dit alors que Deligne père et Venot s'étaient querelés sur celui-ci au point de vue de quelques coups.

Le père Blotin fut relevé ayant l'épaule gauche brisée et portant un coup de couteau derrière l'épaule droite.

Procès-verbal a été dressé.

UNE FEMME VIOLÉE

SALLAU, 18 juin.

Mme Elzida Pédron, âgée de 29 ans, résidente, demeurant à Avion, se rendait hier soir vers 8 heures à l'église de Sallau où elle était mariée, chez des amis logeant à la ligne du chemin de fer du Nord.

Arrivée à l'église, elle sortit d'un fossé un jeune homme vêtu d'un costume de bourgeois qui se mit à la suivre.

Pendant la compagnie de cet individu la dame Pédron pressa le pas, ce qui fit aussitôt le jeune homme se précipiter vers elle. Elle se mit à crier et fut rejointe. Alors la saisissant par les épaules, il la renversa dans un fossé de sa main gauche.

Une lettre s'engagea au cours de laquelle l'individu devenant furieux menaçait de tuer la malheureuse s'il elle appelait encore au secours. Cette malheureuse s'échappa à force de se débattre, mais elle fut poursuivie par le jeune homme jusqu'à la gare.

Les trois survivants ont été recueillis dans un hôtel de la ville. On leur a donné à manger et on leur a fait passer la nuit.

Sur la côte bretonne, toute la journée, on a vu des débris de bois et de fer, et on a entendu le bruit du paquebot englouti.

Les rochers sur lesquels le *Drumont* a touché sont situés à l'entrée de la baie de Biscaye, à une distance de 100 milles de la côte.

Les naufragés ont été recueillis dans un hôtel de la ville. On leur a donné à manger et on leur a fait passer la nuit.

Le naufrage s'est produit sur le cap de Lorient, à l'entrée de la baie de Biscaye, à une distance de 100 milles de la côte.

Les trois naufragés ont été recueillis dans un hôtel de la ville. On leur a donné à manger et on leur a fait passer la nuit.

Sur la côte bretonne, toute la journée, on a vu des débris de bois et de fer, et on a entendu le bruit du paquebot englouti.

Les rochers sur lesquels le *Drumont* a touché sont situés à l'entrée de la baie de Biscaye, à une distance de 100 milles de la côte.

Les naufragés ont été recueillis dans un hôtel de la ville. On leur a donné à manger et on leur a fait passer la nuit.

Le naufrage s'est produit sur le cap de Lorient, à l'entrée de la baie de Biscaye, à une distance de 100 milles de la côte.

Les trois naufragés ont été recueillis dans un hôtel de la ville. On leur a donné à manger et on leur a fait passer la nuit.

Sur la côte bretonne, toute la journée, on a vu des débris de bois et de fer, et on a entendu le bruit du paquebot englouti.

Les rochers sur lesquels le *Drumont* a touché sont situés à l'entrée de la baie de Biscaye, à une distance de 100 milles de la côte.

Les naufragés ont été recueillis dans un hôtel de la ville. On leur a donné à manger et on leur a fait passer la nuit.

Le naufrage s'est produit sur le cap de Lorient, à l'entrée de la baie de Biscaye, à une distance de 100 milles de la côte.

Les trois naufragés ont été recueillis dans un hôtel de la ville. On leur a donné à manger et on leur a fait passer la nuit.

Sur la côte bretonne, toute la journée, on a vu des débris de bois et de fer, et on a entendu le bruit du paquebot englouti.

Les rochers sur lesquels le *Drumont* a touché sont situés à l'entrée de la baie de Biscaye, à une distance de 100 milles de la côte.

Les naufragés ont été recueillis dans un hôtel de la ville. On leur a donné à manger et on leur a fait passer la nuit.

Le naufrage s'est produit sur le cap de Lorient, à l'entrée de la baie de Biscaye, à une distance de 100 milles de la côte.

Les trois naufragés ont été recueillis dans un hôtel de la ville. On leur a donné à manger et on leur a fait passer la nuit.

Sur la côte bretonne, toute la journée, on a vu des débris de bois et de fer, et on a entendu le bruit du paquebot englouti.

Les rochers sur lesquels le *Drumont* a touché sont situés à l'entrée de la baie de Biscaye, à une distance de 100 milles de la côte.

hier matin vers neuf heures, les délégués des ouvriers de l'établissement Lorthois, où le travail avait été repris il y a quelques jours, furent appelés au bureau.

Le patron déclara que des engagements pris par lui se permettaient plus de donner suite aux concessions qu'il avait faites huit jours avant.

Sur ces déclarations étranges les ouvriers refusèrent tout le travail.

Cher M. Honoré Frères, satisfaction avait été accordée et les ouvriers avaient repris le travail à 8 heures 1/2.

Or vers 11 h. 1/2 on fit appel à l'ouvrier au bureau et M. Honoré déclara retirer les promesses faites quelques heures auparavant.

Tout de dire que les ouvriers ont refusé de mettre de nouveaux grèves.

C'est égal il y a des patrons qui ont une singulière façon de faire honneur à leurs promesses.

On croit généralement que le seul but de M. M. les patrons de Lorthois est d'entraîner le syndicat des ouvriers au plus tôt, mais on se trompe, on dispose d'un fonds de caisse important.

En prévision de cette tentative le syndicat a fait appel à la fédération des syndicats textiles qui ne peut manquer de soutenir les ouvriers de Lorthois pendant toute la durée de la grève.

Une action de grève de nouveaux grèves a été décidée par le syndicat contre les patrons grévistes Lorthois et Liorre.

Une lettre de M. Honoré Frères, directeur de la fabrique Herbaux-Thabou se sont mises en grève hier. Elles demandent qu'il leur soit accordé une augmentation sur les maillots mais elles ne sont plus difficiles à travailler.

A ROUBAIX

Cher Ernest Bayart

ROUBAIX, 18 juin.

Dans cet établissement la grève peut être considérée comme terminée. Les grévistes ont demandé à leur patron une demande de conciliation devant le juge de paix, mais il ne s'est rien fait.

Hier matin, ils se sont réunis comme d'habitude au café Castelnou, après avoir discuté les conditions de reprise du travail dans l'après-midi.

Mais l'exemple montre qu'il n'y a rien de fait. Le conseil général de M. Vautrin qui renvoyait une certaine partie de ses ouvriers, rattachés lorsque ceux-ci, après la grève de l'établissement de la rue des Longues Haies, réclamaient la reprise du travail.

Le conseil général de M. Vautrin, qui renvoyait une certaine partie de ses ouvriers, rattachés lorsque ceux-ci, après la grève de l'établissement de la rue des Longues Haies, réclamaient la reprise du travail.

Les ouvriers ont nommé une députation qui a vu les patrons M. Vautrin et qui ne peut consentir à accorder au gréviste la faible augmentation de salaires demandée.

La grève continue donc.

Les votes de nos représentants

Voici comment se sont comportés, mardi, les votes de députés du Nord et du Pas-de-Calais dans le scrutin sur l'amendement du citoyen Lavy au paragraphe de l'article 1er de la loi du 2 novembre 1892 (travail des enfants) des 11 mineurs et des femmes dans les établissements industriels).

Ont voté pour le citoyen Guesde, Bastin, Lamendin, Defontaine, Sever et MM. Adam, Dussaussoy, Lemire, de Montalembert.

Ont voté contre MM. Arpent et Ribout, Cochon, Coget, Brun, Dubois, Durand, Riquier, Fignon, Graux, Guillemin, Hayez, Jannet, La Gavrielle, Leyer, Loyer, Michau, Ribot, Rose, Saint-Maxime, Tallandier, Weil-Malher.

S'est abstenu M. Danette.

Se sont abstenus comme s'abstient M. Vautrin à la commission du budget, MM. Boussout et Pichon.

Absent par excuse M. Jung.

La Chambre a voté par 28 voix contre 20.

JURY D'HONNEUR

Un jury d'honneur a été nommé par le conseil municipal de Lorthois.

Le jury d'honneur a été nommé par le conseil municipal de Lorthois.

Le jury d'honneur a été nommé par le conseil municipal de Lorthois.

Le jury d'honneur a été nommé par le conseil municipal de Lorthois.

Le jury d'honneur a été nommé par le conseil municipal de Lorthois.

Le jury d'honneur a été nommé par le conseil municipal de Lorthois.

Le jury d'honneur a été nommé par le conseil municipal de Lorthois.

Le jury d'honneur a été nommé par le conseil municipal de Lorthois.

Le jury d'honneur a été nommé par le conseil municipal de Lorthois.

Le jury d'honneur a été nommé par le conseil municipal de Lorthois.

Le jury d'honneur a été nommé par le conseil municipal de Lorthois.

Le jury d'honneur a été nommé par le conseil municipal de Lorthois.

Le jury d'honneur a été nommé par le conseil municipal de Lorthois.

de convenant sans doute plus à son grand âge.

Aussitôt, nous demandâmes au citoyen Delory ce qu'il pouvait y avoir de fondé dans les assertions de la *Vraie France* que l'Echo avait reproduites après la Dépeche.

Fortement, le maire de Lille démentit les propos qui lui étaient prêtés.

Le roman aurait dû en rester là. M. n'en fut pas ainsi.

La *Vraie France*, honteuse d'être prise en flagrant délit de mensonge, maintint ses premiers dires et un second démentit tout ce qu'elle avait dit.

Un autre démentit le maire de Lille et expliqua qu'elle avait recueilli dans un café les potins autour dequel elle menait si grand tapage.

Pour faire bonne justice des malices de l'impudent feuille, il nous eût suffi de faire ressortir toute la puérilité dans un entrefilet que nous avons publié avant-hier, ici même. Nous mettons notamment la *Vraie France* en demeure de fournir les noms, de publier les témoignages des personnes dont elle prétendait avoir surpris la conversation.